



ÉCONOMIE

Exonérés de la taxe d'habitation l'an dernier, mais pas en 2021 !

En 2020, 80 % des Français n'avaient plus à s'acquitter de cet impôt local. Pourtant, certains vont devoir le payer à nouveau, à cause d'un changement de revenus ou de situation personnelle.

PAR MATTHIEU PELLOLI

[@MatthieuPelloli](#)

C'EST UN MICMAC. Mais « ce n'est pas un couac », insiste un haut fonctionnaire de la Direction générale des finances publiques (DGFIP), simplement « un jeu de tuyauterie fiscale ». Le hic ? Le jeu en question coûte cher lorsqu'on fait partie des perdants... Au début du quinquennat, le gouvernement a mis en place la suppression progressive de la taxe d'habitation (TH). En 2020, après deux coups de rabot en 2018 et 2019, 80 % des ménages n'ont plus payé la TH pour leur résidence principale. Selon le calendrier établi, les 20 % restants doivent en être exonérés par tiers à compter de cette année (dégrèvement total en 2023).

Mais à l'automne prochain, lorsqu'ils recevront leur avis

de taxe d'habitation, plusieurs centaines de milliers de contribuables, qui pensaient en être sortis, pourraient... y rentrer à nouveau ! Maigre consolation, la taxe 2021 sera amputée d'un tiers. « Ces personnes-là ne le savent pas encore, soupire Eudes Baufreton, le délégué général de l'association Contribuables associés. Ils le découvriront en recevant leur avis d'impôt. J'encourage les contribuables concernés, le moment venu, à faire des recours gracieux. C'est l'équivalent d'un rappel de charges, ni plus ni moins. »

800 000 contribuables concernés en 2020

En fait, le problème s'est posé

dès cet automne. En 2020, « 800 000 foyers fiscaux qui avaient bénéficié de l'allègement de la TH l'an passé y sont entrés à nouveau pour 100 % du montant », indique la DGFIP. Mais, « inversement, un million de contribuables sont entrés dans la réforme ! insiste-t-on dans l'entourage d'Olivier Dussot, secrétaire d'Etat au Budget. Ils avaient payé la taxe d'habitation en 2019, mais n'ont rien eu à payer l'an passé ».

Comment s'expliquent ces va-et-vient ? « Rien d'anormal, démine Anne Guyot-Welke, secrétaire nationale du syndicat Solidaires-Finances publiques. C'est le schéma classique lorsqu'un plafond détermine l'éligibilité à un impôt. » « Une hausse de revenus, une diminution du nombre de parts fiscales peuvent conduire à dépasser le seuil de l'exonération », explique Martin Cortet, expert en finances personnelles chez Tacotax, une société de conseil en ligne. De la même façon, un mariage, un divorce ou un départ à la retraite peuvent faire basculer du mauvais côté.

Le fisc n'a fait aucune estimation chiffrée – « Impossible d'anticiper les mariages, les enfants, les hausses de revenus... » –, mais le jeu d'entrées-sorties se reproduira fin 2021. A priori, les « perdants » devraient être moins nombreux que cette année. Pour de mauvaises raisons : « Comme les niveaux de revenus vont rester stables avec la crise, il y aura moins de flux », prévoit-on à Bercy.



Une hausse des revenus peut expliquer que le contribuable doive payer de nouveau la taxe d'habitation cette année.

LP/ JEAN-BAPTISTE QUENTIN